

Rapport de l'auditeur et états financiers

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, décrites dans la partie III du Manuel de CPA Canada. Lorsqu'il existe plusieurs méthodes de comptabilité, la direction a choisi la méthode qu'elle jugeait la plus appropriée aux circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements, en particulier lorsque des opérations ayant une incidence sur la période comptable courante ne peuvent être comptabilisées avec certitude qu'à une date ultérieure.

La direction a déterminé ces montants par ailleurs raisonnablement fondés pour que les états financiers consolidés donnent une image fidèle sous tous les aspects importants d'après les renseignements disponibles en date du 14 février 2023.

La direction s'est dotée d'un système de contrôle interne dans le but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est exacte et complète sous tous les aspects importants. Le système de contrôle interne comprend une politique d'affaires établie qui s'applique à tous les employés. La direction estime que le système fournit l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées et enregistrées, que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que l'actif de la Société est comptabilisé de manière appropriée et adéquatement préservé.

Le Conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière de rapports financiers et est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés. Il assume cette responsabilité par l'intermédiaire de son Comité de la vérification, des finances et des risques (le Comité).

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil d'administration et rencontrent périodiquement la direction, de même que l'auditeur externe, pour discuter de points concernant les contrôles internes sur le processus de communication de l'information financière et de questions de vérification et de rapports financiers, pour s'assurer que chaque partie s'acquitte de ses responsabilités et pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe. Le Comité soumet ses constatations à l'examen du Conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers consolidés en vue de les transmettre aux Sociétés membres de la SGDN. Le Comité doit aussi proposer à l'examen du Conseil d'administration et à l'approbation des Sociétés membres l'attribution ou le renouvellement du mandat de l'auditeur externe.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur externe indépendant, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, au nom des Sociétés membres.

Le 14 février 2023



Laurie Swami
Présidente et chef de la direction



Georgina Kossivas
Chef de la direction financière et de la gestion du risque

États financiers consolidés de la
Société de gestion des
déchets nucléaires

31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé de l'évolution de l'actif net	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-18

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de la
Société de gestion des déchets nucléaires

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société de gestion des déchets nucléaires (l'« Organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 14 février 2023

Société de gestion des déchets nucléaires**État consolidé de la situation financière**

Au 31 décembre 2022

		2022	2021
	Notes	\$	\$
Actif			
À court terme			
Trésorerie		4 658 353	7 461 090
Apports à recevoir des membres	5 a	14 753 680	13 316 377
Autres montants à recevoir des membres et d'ÉACL		1 667 638	1 317 420
Débiteurs	12	134 607	143 600
Charges payées d'avance et dépôts		2 756 344	2 130 029
		23 970 622	24 368 516
Immobilisations	3	37 999 136	37 835 394
Actif au titre des prestations constituées	7	40 901 678	70 044 678
		102 871 436	132 248 588
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	7 et 12	24 096 341	23 139 624
Incitatifs à la location reportés	8	376 504	460 171
Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer	5 b	147 777	1 368 721
		24 620 622	24 968 516
Apports reportés afférents aux immobilisations	6	37 999 136	37 835 394
Apports des membres et d'ÉACL reportés	5 c	9 736 886	12 513 656
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	7	23 116 838	29 156 068
		70 852 860	79 505 118
Actif net		7 397 954	27 774 954
		102 871 436	132 248 588

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état financier consolidé.

Approuvé par le Conseil d'administration le 14 février 2023



_____, Laurie Swami, présidente et chef de la direction, SGDN



_____, Beth Summers, présidente – Comité de la vérification,
des finances et des risques, SGDN

Société de gestion des déchets nucléaires

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
Produits			
Apports des membres	4	131 080 904	147 149 000
Apports d'ÉACL		249 410	1 554 595
		131 330 314	148 703 595
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations	6	(163 742)	(4 341 259)
Variation des apports des membres et d'ÉACL reportés à long terme	5 c	2 776 770	268 132
Variation des apports à recevoir des membres	5 a	1 437 303	2 719 273
Variation des apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer	5 b	1 220 944	(491 627)
Total des produits tirés des apports	11	136 601 589	146 858 114
Produits d'intérêts et autres produits	11	156 326	46 305
Total des produits		136 757 915	146 904 419
Charges			
Gestion adaptative progressive			
Affectation de personnel et administration		55 910 623	46 262 829
Concertation		29 552 351	24 338 440
Évaluation de sites		17 576 557	40 735 475
Processus de décision réglementaire		10 979 726	8 788 414
Ingénierie		10 054 032	10 673 210
Communications		5 537 718	3 753 314
Sûreté		3 676 771	4 346 321
Transport		347 119	671 295
		133 634 897	139 569 298
Services liés au dépôt géologique en profondeur d'OPG			
Géosciences		—	2 932 266
Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs			
Communications et concertation		1 073 779	1 959 027
Gestion des services techniques et de projets		368 128	859 504
		1 441 907	2 818 531
Amortissement des immobilisations		1 681 111	1 584 324
Total des charges	11	136 757 915	146 904 419
Excédent des produits sur les charges de l'exercice		—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état financier consolidé.

Société de gestion des déchets nucléaires**État consolidé de l'évolution de l'actif net**

Exercice clos le 31 décembre 2022

	2022 \$	2021 \$
Actif net au début de l'exercice	27 774 954	9 499 954
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-
Réévaluations durant l'exercice :		
Actif au titre des prestations constituées	(28 776 000)	8 628 000
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	8 399 000	9 647 000
Actif net à la fin de l'exercice	7 397 954	27 774 954

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état financier consolidé.

Société de gestion des déchets nucléaires**État consolidé des flux de trésorerie**

Exercice clos le 31 décembre 2022

	2022	2021
Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Trésorerie provenant des apports	129 627 828	142 767 671
Intérêts et autres produits reçus	156 326	46 305
	129 784 154	142 813 976
Trésorerie versée pour les salaires et avantages et en échange de fournitures et de services	(132 586 891)	(138 556 774)
	(2 802 737)	4 257 202
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 702 487)	(5 935 924)
Activités de financement		
Trésorerie provenant des apports pour les acquisitions d'immobilisations	1 702 487	5 935 924
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(2 802 737)	4 257 202
Trésorerie au début de l'exercice	7 461 090	3 203 888
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 658 353	7 461 090

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état financier consolidé.

1. Description de l'organisme

La Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN ») est un organisme sans but lucratif sans capital social, constitué conformément à la *Loi sur les corporations canadiennes*, ainsi que l'exige la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la « LDCN »), qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. La SGDN est désormais régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a obtenu un certificat de maintien le 20 décembre 2012.

Aux termes de la *LDCN*, les sociétés productrices d'électricité qui génèrent du combustible nucléaire irradié doivent constituer un organisme de gestion des déchets. Conformément à la *LDCN*, la SGDN a formé un Conseil consultatif, mené une étude et adressé des recommandations sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié au gouvernement du Canada. Les résultats de l'étude et les recommandations ont été présentés en novembre 2005. Dans le cadre de son mandat à long terme, la SGDN a maintenant la responsabilité de mettre en œuvre la Gestion adaptative progressive (la « GAP »), une approche que le gouvernement du Canada a choisie pour la gestion du combustible nucléaire irradié.

La SGDN a officiellement commencé ses activités le 1^{er} octobre 2002. Les membres fondateurs de la SGDN sont Hydro-Québec, la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick et Ontario Power Generation Inc. (« OPG ») (les « membres »). En vertu de la *LDCN*, la SGDN est tenue d'offrir des services de gestion de déchets de combustible nucléaire moyennant des frais à tout propriétaire de déchets de combustible nucléaire produits au Canada, y compris les entités qui ne sont pas membres et Énergie atomique du Canada limitée (« ÉACL »).

En vertu d'un accord conclu entre les membres, le partage des coûts liés à la GAP pour 2022 est basé sur le principe du « producteur-payeur » et dépend du nombre total projeté de grappes de combustible et du moment présumé de l'accès aux installations de gestion à long terme du combustible irradié. Cette formule de partage des coûts est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

La SGDN avait une entente avec OPG visant à lui fournir des services de soutien relativement à son projet de dépôt géologique en profondeur (« DGP ») pour déchets de faible et moyenne activité. Les activités de la SGDN liées à ce programme ont été réduites depuis 2018, tandis que les activités de gestion de projet ont été transférées progressivement à OPG, et l'entente de services relative au DGP a pris fin le 31 décembre 2021.

Le 13 novembre 2020, le ministre des Ressources naturelles du Canada (« RNCan ») a mandaté la SGDN afin qu'elle dirige l'élaboration de la Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs (« SIDR ») du Canada. Cette stratégie portera sur l'ensemble des déchets radioactifs du Canada, et les travaux de la SGDN se concentreront sur les lacunes existantes, plus précisément en ce qui a trait à la gestion à long terme des déchets de faible et de moyenne activité. La stratégie intégrée qui sera élaborée ne visera pas à remplacer d'autres projets en cours, mais plutôt à les intégrer aux recommandations. Un rapport préliminaire a été publié en août 2022 et les travaux se poursuivront en 2023, dans l'attente de la conclusion de l'examen par RNCan de l'actuelle Politique-cadre en matière de déchets radioactifs du Canada.

Aux termes de la *LDCN*, la SGDN est responsable de la gestion de tous les déchets de combustible nucléaire, y compris ceux générés par les petits réacteurs modulaires (les « PRM ») en cours de développement. La SGDN appuiera l'évaluation technique des options pour l'entreposage à long terme du combustible des PRM et l'analyse connexe au moyen de contrats prévoyant le recouvrement des coûts. La SGDN a conclu un tel contrat en 2022.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

La SGDN a choisi de présenter les états financiers consolidés qui comprennent ses comptes et ceux de ses filiales entièrement détenues (collectivement, la « SGDN »).

Les états financiers consolidés de la SGDN constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, décrites dans la partie III du *Manuel de CPA Canada*, et les apports grevés d'une affectation sont présentés selon la méthode du report. Les principales méthodes comptables adoptées par la SGDN sont les suivantes :

Principes de consolidation

Les filiales entièrement détenues de la SGDN sont les entités contrôlées par la SGDN, qui a le droit et la capacité de retirer des avantages économiques futurs et qui assume les risques qui s'y rattachent. Le contrôle est le pouvoir de définir, de manière durable et sans le concours de tiers, les politiques stratégiques en matière d'exploitation, d'investissement et de financement d'une autre entité.

Les filiales entièrement détenues consolidées sont les suivantes :

- NWMO Property Management 1 Inc.;
- NWMO Property Management 2 Inc.;
- NWMO Property Management 3 Inc.

Le 2 janvier 2020, la SGDN a constitué en société par actions ses trois filiales entièrement détenues en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin de soutenir les activités d'évaluation de sites.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Immeuble de bureaux	15 ans
Mobilier et équipement de bureau	7 ans
Matériel de transport et matériel de travail	7 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail, plus une période de renouvellement

Impôts sur les bénéfices

La SGDN et ses filiales entièrement détenues sont des organismes sans but lucratif et, en vertu de l'article 149(1)(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elles ne sont pas assujetties à l'impôt.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Les apports reçus des membres et de l'ÉACL sont traités comme des apports grevés d'une affectation, et ils sont donc comptabilisés en produits lorsque des dépenses admissibles sont engagées. Les apports excédentaires des membres ou les montants manquants sont comptabilisés à titre d'apports reportés/à payer ou d'apports à recevoir des membres, respectivement.

Les apports utilisés aux fins de l'achat d'immobilisations de la SGDN sont initialement comptabilisés à titre d'apports afférents aux immobilisations reportés et amortis dans les produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts par la SGDN comprennent un régime de retraite contributif à prestations définies agréé, un régime complémentaire de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, notamment d'assurance vie collective et d'assurance maladie. La SGDN a adopté les politiques suivantes à l'égard de la comptabilisation de ces avantages postérieurs à l'emploi :

- (i) La SGDN comptabilise les obligations relatives au régime de retraite, au régime complémentaire de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. L'obligation au titre des prestations de retraite définies est établie selon la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services et est évaluée selon l'évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation (et non à des fins d'évaluation de la solvabilité ou de liquidation, ou à d'autres fins semblables). En vertu de cette méthode, le coût des prestations est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés actifs, comme il est décrit à la note 7. En ce qui concerne les autres régimes sans capitalisation comme le régime complémentaire de retraite et les régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi, une méthode de la comptabilité d'engagement semblable est utilisée, et les obligations au titre des prestations sont évaluées en fonction de l'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation. Les réévaluations pour la période sont comptabilisées par le biais de l'état consolidé de l'évolution de l'actif net.
- (ii) Les obligations sont tributaires des hypothèses actuarielles, y compris en ce qui concerne la progression des salaires, l'inflation et la progression des coûts liés à des éléments précis (p. ex., coût de la vie, tendances des coûts des soins de santé). L'obligation et les coûts relatifs aux prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi sont établis annuellement par des actuaires indépendants à partir des hypothèses les plus probables de la direction. Le taux d'actualisation utilisé par la SGDN pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées prévues et les coûts liés au régime de retraite de la SGDN est fondé sur l'évaluation aux fins de la capitalisation selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, tandis que les taux d'actualisation des autres régimes de prestations aux employés sont calculés à partir du rendement d'obligations de sociétés cotées AA en vigueur à la fin de l'exercice.
- (iii) L'actif des caisses de retraite est évalué en fonction d'une valeur liée au marché aux fins de l'établissement du gain ou de la perte actuariel et du taux de rendement réel de l'actif des régimes. L'actif des régimes comprend des placements dans des fonds communs, dans des titres à revenu fixe et dans des parts de société en commandite d'un fonds de placements immobiliers. Le régime gère les risques de marché et de crédit liés à ces titres en mettant l'actif des régimes en fiducie et au moyen de sa politique de placement.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats à titre de charges pour l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Le gain ou la perte qui en découle est pris en compte dans les charges liées à l'affectation de personnel et à l'administration. Les opérations libellées en devises ayant eu lieu au cours de l'exercice ont été converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent la trésorerie, les apports à recevoir des membres, les autres montants à recevoir des membres et d'ÉACL, les débiteurs ainsi que les créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque la SGDN devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement font l'objet d'un test à chaque date de clôture afin de déceler des indices de dépréciation. S'il y a effectivement dépréciation, la valeur de l'actif est réduite et la perte de valeur qui en découle est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont inscrites à la valeur d'échange.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Étant donné l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les comptes qui nécessitent l'établissement d'estimations importantes comprennent l'actif au titre des prestations constituées, le passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite, certaines charges à payer et l'amortissement qui se fonde sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

3. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2022 Valeur comptable nette \$	2021 Valeur comptable nette \$
Terrains	31 838 644	—	31 838 644	31 838 644
Matériel informatique et logiciels	5 964 244	4 292 483	1 671 761	1 031 396
Matériel de transport et matériel de travail	6 170 715	3 132 670	3 038 045	3 661 339
Mobilier et équipement de bureau	1 890 383	1 466 112	424 271	510 223
Améliorations locatives	2 364 251	2 018 967	345 284	30 990
Immeuble de bureaux	1 182 612	511 384	671 228	750 069
Véhicules	380 679	370 776	9 903	12 733
	49 791 528	11 792 392	37 999 136	37 835 394

Des acquisitions d'immobilisations totalisant 247 104 \$ (104 738 \$ en 2021) ont été exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie puisqu'elles étaient impayées à la fin de l'exercice. En 2022, des acquisitions d'immobilisations totalisant 104 738 \$ (115 079 \$ en 2021) ont été incluses dans l'état consolidé des flux de trésorerie puisqu'elles étaient à payer au 31 décembre 2021 et ont été payées en 2022 (à payer au 31 décembre 2020 et payées en 2021).

4. Opérations et soldes entre apparentés

Les opérations et les soldes non présentés séparément ailleurs dans les présents états financiers consolidés sont les suivants :

	GAP \$	DGP \$	SIDR \$	2022 Total \$	2021 Total \$
Opérations durant l'exercice					
Apports des membres					
Ontario Power Generation Inc.	123 624 000	(89 096)	1 176 000	124 710 904	138 046 000
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	4 441 000	—	41 000	4 482 000	5 908 000
Hydro-Québec	1 872 000	—	16 000	1 888 000	3 195 000
	129 937 000	(89 096)	1 233 000	131 080 904	147 149 000

5. Apports des membres et d'ÉACL

La SGDN reçoit des apports de ses membres et d'ÉACL, lesquels constituent sa seule source de financement. Les apports étant grevés d'une affectation, les produits sont comptabilisés lorsque des charges admissibles sont engagées. Les montants reçus avant que les charges admissibles soient engagées sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Les engagements au titre d'apports que la SGDN n'a pas encore reçus sont comptabilisés à titre d'apports à recevoir des membres lorsque le montant peut être déterminé et que la réception finale est probable.

5. Apports des membres et d'ÉACL (suite)

(a) Apports à recevoir des membres

Les apports à recevoir des membres comprennent les éléments suivants :

	2022 \$	2021 \$
Ontario Power Generation Inc.	14 063 048	13 244 997
Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	493 584	71 380
Hydro-Québec	197 048	—
	14 753 680	13 316 377

(b) Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer – à court terme

Les apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer comprennent les éléments suivants :

	2022 \$	2021 \$
Hydro-Québec	—	688 534
Énergie atomique du Canada limitée	147 777	680 187
	147 777	1 368 721

(c) Apports des membres et d'ÉACL reportés à long terme

Les apports des membres et d'ÉACL reportés à long terme représentent les montants suivants reçus ou à recevoir aux fins du financement de divers avantages sociaux futurs :

	2022 \$	2021 \$
Actif au titre des prestations constituées	40 901 678	70 044 678
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite	(23 116 838)	(29 156 068)
Passif lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi et aux prestations de retraite – à court terme (note 7)	(650 000)	(600 000)
Réévaluations de l'actif net	(7 397 954)	(27 774 954)
	9 736 886	12 513 656

5. Apports des membres et d'ÉACL (suite)

(d) Évolution des apports des membres et d'ÉACL reportés

L'évolution des apports des membres et d'ÉACL reportés se présente comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Solde au début de l'exercice		
Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer – à court terme	1 368 721	877 094
Apports des membres et d'ÉACL reportés – à long terme	12 513 656	12 781 788
	13 882 377	13 658 882
Apports reçus	131 330 314	148 703 595
Apports à recevoir	14 753 680	13 316 377
Produits comptabilisés tirés des apports	(136 601 589)	(146 858 114)
Montants reçus comptabilisés précédemment	(13 316 377)	(10 597 104)
Variation des apports reportés afférents aux immobilisations	(163 742)	(4 341 259)
	9 884 663	13 882 377
Solde à la fin de l'exercice		
Apports des membres et d'ÉACL reportés/à payer – à court terme	(147 777)	(1 368 721)
Apports des membres et d'ÉACL reportés – à long terme	9 736 886	12 513 656

6. Apports reportés afférents aux immobilisations

	2022 \$	2021 \$
Solde au début de l'exercice	37 835 394	33 494 135
Apports affectés à l'achat d'immobilisations	1 844 853	5 925 583
Moins l'amortissement dans les produits	(1 681 111)	(1 584 324)
Solde à la fin de l'exercice	37 999 136	37 835 394

7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009, la SGDN offre des régimes d'avantages sociaux à certains de ses employés et retraités. Un aperçu de ces régimes figure ci-dessous.

(a) Régime de retraite agréé

Le régime de retraite agréé canadien est un régime contributif à prestations définies couvrant les employés et les retraités admissibles. Le régime de retraite agréé est capitalisé et les actifs du régime sont gérés par des tiers et comprennent des placements dans des fonds communs, des titres à revenu fixe et des parts de société en commandite dans un fonds immobilier. Le coût des prestations et les actifs au titre de ce régime sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la SGDN.

(b) Régime complémentaire de retraite

Le régime complémentaire de retraite est un régime à prestations définies couvrant certains employés et retraités. Ce régime n'est pas capitalisé.

7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

(c) Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi offrent une protection au titre de l'assurance maladie, de l'assurance dentaire et de l'assurance vie collective pour certains groupes d'employés à temps plein qui ont pris leur retraite de la SGDN. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Une évaluation aux fins de la capitalisation, qui a été effectuée pour le régime de retraite agréé au 1^{er} janvier 2022, a rendu compte d'un excédent actuariel de 69,1 millions \$ et d'un ratio de financement de 179 % sur la base de la continuité de l'exploitation, ainsi que d'un excédent actuariel de 25,0 millions \$ et d'un ratio de solvabilité de 119 % sur la base de la solvabilité.

Dans le cas où un régime de retraite agréé canadien affiche un excédent, la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdit le versement de cotisations tant que l'actif du régime dépasse 125 % de la valeur actualisée du passif du régime sur la base de la continuité de l'exploitation si le régime de retraite est également pleinement financé sur la base de la solvabilité (ratio de solvabilité supérieur à 105 %).

Par conséquent, la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdit au promoteur du régime de cotiser au régime de retraite après le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle auprès des autorités de réglementation. Donc, la SGDN n'a versé aucune cotisation pour 2022 conformément au rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation (1,3 millions \$ en 2021).

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite agréé a été effectuée au 1^{er} janvier 2022, celle du régime complémentaire de retraite l'a été au 31 décembre 2019, et celle des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2020. Le passif au 31 décembre 2022 est fondé sur une extrapolation des évaluations précédentes.

7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les renseignements à l'égard des régimes de retraite et des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi de la SGDN se présentent comme suit :

	Régime de retraite agréé		Régime complémentaire de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Variations de l'obligation au titre des prestations constituées						
Obligation au titre des prestations constituées au 1 ^{er} janvier	(86 312 000)	(82 841 000)	(8 863 897)	(10 142 834)	(20 892 171)	(27 355 819)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(3 801 000)	(2 733 000)	(629 000)	(352 000)	(1 388 000)	(1 918 000)
Coût financier	(4 695 000)	(4 456 000)	(303 000)	(280 000)	(708 000)	(757 000)
Coût des services passés	2 000	(45 000)	—	—	(1 709 000)	—
Cotisations salariales	—	(667 000)	—	—	—	—
Prestations versées	3 046 000	5 622 000	374 436	1 113 937	243 794	288 648
(Perte nette actuarielle) gain net actuariel	(3 155 000)	(1 192 000)	2 305 000	797 000	7 803 000	8 850 000
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	(94 915 000)	(86 312 000)	(7 116 461)	(8 863 897)	(16 650 377)	(20 892 171)
Variations de l'actif des régimes						
Juste valeur de l'actif des régimes au 1 ^{er} janvier	156 356 678	142 621 395	—	—	—	—
Rendement prévu de l'actif des régimes	8 129 000	7 523 000	—	—	—	—
Prestations versées	(3 046 000)	(5 622 000)	—	—	(243 794)	(288 648)
(Perte nette actuarielle) gain net actuariel	(25 621 000)	9 820 000	—	—	—	—
Cotisations patronales	—	1 302 283	—	—	243 794	288 648
Coût des services passés	(2 000)	45 000	—	—	—	—
Cotisations salariales	—	667 000	—	—	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes au 31 décembre	135 816 678	156 356 678	—	—	—	—
Situation de capitalisation						
Juste valeur de l'actif des régimes	135 816 678	156 356 678	—	—	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	(94 915 000)	(86 312 000)	(7 116 461)	(8 863 897)	(16 650 377)	(20 892 171)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	40 901 678	70 044 678	(7 116 461)	(8 863 897)	(16 650 377)	(20 892 171)
Tranche à court terme						
Tranche à court terme	—	—	(350 000)	(300 000)	(300 000)	(300 000)
Tranche à long terme						
Tranche à long terme	40 901 678	70 044 678	(6 766 461)	(8 563 897)	(16 350 377)	(20 592 171)
Tranche à court terme	—	—	(350 000)	(300 000)	(300 000)	(300 000)
Tranche à long terme	40 901 678	70 044 678	(6 766 461)	(8 563 897)	(16 350 377)	(20 592 171)
Total	40 901 678	70 044 678	(7 116 461)	(8 863 897)	(16 650 377)	(20 892 171)
Composantes des coûts comptabilisés						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 801 000	2 733 000	629 000	352 000	1 388 000	1 918 000
Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées	4 695 000	4 456 000	303 000	280 000	708 000	757 000
Rendement prévu de l'actif des régimes	(8 129 000)	(7 523 000)	—	—	—	—
Coûts (recouvrement) comptabilisés	367 000	(334 000)	932 000	632 000	2 096 000	2 675 000

La tranche à court terme du passif au titre des prestations constituées de 650 000 \$ (600 000 \$ en 2021) incluse dans les créiteurs et charges à payer représente une partie du montant total de 23 766 838 \$ (29 756 068 \$ en 2021) du passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice du régime complémentaire de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les coûts des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés sont inclus dans les catégories de charges respectives dans l'état consolidé des résultats.

7. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des coûts et des obligations au titre des prestations constituées de la SGDN sont les suivantes :

	Régime de retraite agréé		Régime complémentaire de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2022 %	2021 %	2022 %	2021 %	2022 %	2021 %
Taux d'actualisation au début de l'exercice	5,25	5,25	3,10	2,60	3,10	2,60
Taux de progression des salaires	3,00	3,00	3,00	3,00	—	—
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00	2,00	2,00	2,00	—	—
Taux tendanciel de l'augmentation du coût des soins de santé	—	—	—	—	5,16	5,20
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	5,25	5,25	5,10	3,10	5,10	3,10
Durée résiduelle moyenne d'activité des employés	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans

L'information liée à la sensibilité relative aux autres avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

	2022 \$	2021 \$
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût des soins de santé sur les éléments suivants :		
Obligation au titre des prestations constituées	3 437 000	4 741 000
Coût des services rendus et coût financier au cours de l'exercice	585 000	573 000
Incidence d'une diminution de 1 % du coût des soins de santé sur les éléments suivants :		
Obligation au titre des prestations constituées	(2 566 000)	(3 477 000)
Coût des services rendus et coût financier au cours de l'exercice	(414 000)	(398 000)

Le régime complémentaire de retraite n'est pas capitalisé et est garanti par une lettre de crédit de soutien de 8 753 600 \$ (9 725 800 \$ en 2021) obtenue par OPG pour le compte de la SGDN, tel qu'il a été approuvé par les membres.

8. Incitatifs à la location reportés

	2022 \$	2021 \$
Incitatifs à la location	835 676	835 676
Moins l'amortissement cumulé	(459 172)	(375 505)
	376 504	460 171

9. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la SGDN conclut des ententes qui répondent à la définition d'une garantie.

- (a) La SGDN a accordé une indemnisation en vertu de différents contrats. Aux termes de ces contrats, la SGDN accepte d'indemniser la contrepartie relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, tous les passifs, toutes les pertes, toutes les poursuites et tous les dommages survenus pendant ou après la durée des contrats.
- (b) La SGDN accorde une indemnisation à tous les administrateurs, membres de la direction et employés agissant au nom de la SGDN relativement à divers éléments incluant, sans s'y limiter, des montants pour régler des poursuites judiciaires à l'égard de services fournis à la SGDN, sous réserve de certaines restrictions.

La nature de ces ententes d'indemnisation ne permet pas à la SGDN de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer, en raison des difficultés que comporte l'évaluation du passif, difficultés qui traduisent l'imprévisibilité des événements futurs et la couverture illimitée offerte aux contreparties. Historiquement, la SGDN n'a pas effectué de paiements en vertu de ces ententes ou d'ententes semblables et, par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé relativement à ces ententes.

La SGDN a également pris des dispositions visant la mise en place d'une lettre de crédit de soutien émise par OPG visant à garantir son régime complémentaire de retraite (se reporter à la note 7).

10. Contrats de location

La SGDN a conclu des contrats de location de locaux et d'un véhicule qui viennent à expiration à diverses dates jusqu'au 30 juin 2027.

Pour la durée initiale des contrats de location, les paiements annuels minimaux estimatifs jusqu'à leur expiration s'échelonnent comme suit :

	\$
2023	1 694 088
2024	1 644 701
2025	1 362 246
2026	1 047 096
2027	523 548
	<u>6 271 679</u>

11. Information sectorielle

Les trois secteurs isolables de la SGDN sont les suivants :

- Programme autorisé par le gouvernement fédéral (« GAP »);
- Mandats hors du champ de son programme autorisé visant des services directs qui comprennent un contrat de service conclu avec OPG pour le DGP, lequel est entré en vigueur le 1^{er} février 2011 et a pris fin le 31 décembre 2021;
- SIDR en vigueur le 13 novembre 2020.

11. Information sectorielle (suite)

L'information sectorielle se présente comme suit :

	GAP		DGP		SIDR		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2021	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits tirés des apports	135 160 849	141 108 888	—	2 931 510	1 440 740	2 817 716	136 601 589	146 858 114
Produits d'intérêts et autres produits	155 159	44 488	—	1 002	1 167	815	156 326	46 305
Total des produits	135 316 008	141 153 376	—	2 932 512	1 441 907	2 818 531	136 757 915	146 904 419
Amortissement des immobilisations	1 681 111	1 584 078	—	246	—	—	1 681 111	1 584 324
Charges de fonctionnement	133 634 897	139 569 298	—	2 932 266	1 441 907	2 818 531	135 076 804	145 320 095
Total des charges	135 316 008	141 153 376	—	2 932 512	1 441 907	2 818 531	136 757 915	146 904 419
Acquisitions d'immobilisations	1 844 853	5 925 583	—	—	—	—	1 844 853	5 925 583

La répartition des charges communes au titre de la prestation de services entre chaque secteur isolable ci-dessus est basée sur les heures de travail du personnel dans chaque secteur.

12. Sommes à remettre à l'État

Les sommes à remettre à l'État comprennent les montants suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (« TPS/TVH ») à payer	(1 667 667)	(1 484 663)
Montants au titre de la TPS/TVH à recevoir	823 320	1 620 767
Montant net au titre de la TPS/TVH (à payer) à recevoir	(844 347)	136 104

Le solde net à payer de 844 347 \$ au titre des sommes à remettre à l'État est inclus dans les créditeurs et charges à payer (2021 – solde à recevoir de 136 104 \$ inclus dans les débiteurs).